



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial n° 169 du 2 novembre 2021**

**Direction départementale de la protection des populations**

Arrêté n°21-XIX portant subdélégation aux chefs de service de la direction départementale de la protection des populations de l'Hérault



PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n° 21-XIX-112 portant subdélégation aux chefs de service de la Direction départementale de la protection des populations de l'Hérault**

Le Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,

VU l'arrêté n° 2021/01/837 donnant délégation de signature (délégation générale et délégation financière et comptable) du Préfet du département de l'Hérault, à Monsieur Yann LOUGUET, Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,

### **ARRETE**

#### **Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature conférée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé, sera exercée dans la limite de ses compétences propres par Monsieur Daniel HIRSCHY, Directeur adjoint.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann LOUGUET, la délégation de signature sera exercée dans la limite de leurs compétences propres par :

- Madame Anne BUISINE, Cheffe du service protection économique du consommateur et régulation des marchés,
- Monsieur Serge COMBE, Chef du service qualité et sécurité des produits,
- Madame Panayota ELZIERE, Cheffe du service sécurité sanitaire des aliments,
- Madame Florence TOLZA, Cheffe de l'unité territoriale de Sète,
- Madame Fabienne SCOTTO, Adjointe à la Cheffe de l'unité territoriale de Sète,
- Monsieur Abdelrazak ZERIFI, Chef du service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAÉ),
- Madame Ludivine GIRARDOT-CHAFFARD, Adjointe au Chef du service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAÉ), Cheffe de cellule environnement.
- Monsieur Nicolas POUJOL, Chef de la cellule CODAF.

### Article 3

Sur proposition de Monsieur Yann LOUGUET, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault, délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions départementales respectives, à l'effet de signer toutes correspondances, tous certificats et procès-verbaux et d'une façon générale tous actes ressortant de l'administration courante à :

1. Monsieur Abdelrazak ZERIFI, Chef du service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAÉ), (art 1 §1),
2. Madame Panayota ELZIERE, Cheffe du service sécurité sanitaire des aliments, (art 1 §1),
3. Madame Florence TOLZA, Cheffe de l'unité territoriale de Sète (art 1 §1 et art 1 §5),
4. Madame Fabienne SCOTTO, Adjointe à la Cheffe de l'unité territoriale de Sète, (art 1 §1 et 1 §5),
5. Madame Anne BUISINE, Cheffe du service protection économique du consommateur et régulation des marchés, (art 1 §1 et art 1 §4),
6. Monsieur Serge COMBE, Chef du service qualité et sécurité des produits (art 1 §1 et art 1 §4),
7. Madame Ludivine GIRARDOT-CHAFFARD, Adjointe au Chef du service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAÉ), Cheffe de cellule environnement, (art 1 §1),
8. Monsieur Nicolas POUJOL, Chef de la cellule CODAF, (art 1 §1).

### Article 4

L'arrêté n° 21-XIX-086 du 21 juillet 2021 est abrogé.

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 26 octobre 2021

Pour le Préfet et par Délégation  
Le Directeur départemental de la protection  
des populations de l'Hérault

Yann LOUGUET